



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



BILAN 2021



**Bilan d'activité 2021 de la bourse
aux logements sociaux réservés
aux agents de l'État - BALAE**

Table des matières

I. Les principes généraux de fonctionnement de BALAE.....	4
II. Le parc de logements sociaux publié sur la bourse en 2021	5
A. Une année 2021 marquée par une baisse des mises à disposition de logements interministériels	5
B. Une analyse quantitative et qualitative de l'offre réservée aux agents de l'Etat.....	6
III. L'analyse de la demande et des présentations réalisées en 2021	6
A. L'état des lieux de la demande en 2021	6
1. Le profil des demandeurs du 1 ^{er} décile le plus actif sur la bourse	6
2. Le profil des logements les plus plébiscités en 2021	7
B. L'indice de priorité (IP) moyen des présentations en commission d'attribution : un outil d'aide à la décision pour les demandeurs	9
C. La répartition des présentations par origine ministérielle des demandeurs.....	10
D. L'amélioration de la gestion des refus d'attribution de logements par les demandeurs : un enjeu central pour optimiser l'utilisation des contingents de logements sociaux interministériels.....	10
IV. Les attributions de logements en 2021.....	12
A. Un taux d'attribution en hausse	12
B. La répartition des attributions de logements par périmètre ministériel	13
V. Le suivi de dispositifs spécifiques	14
A. La cotation spéciale pour les agents exerçant en Seine-Saint-Denis dans le cadre du plan gouvernemental « l'Etat plus fort en Seine-Saint-Denis ».....	14
1) Les présentations en 2021 des agents de Seine-Saint-Denis.....	14
2) Les attributions de logements sociaux en 2021 à des agents de Seine-Saint-Denis	15
3) Un effet distordant sur l'accès au logement sur le territoire parisien	15
B. Les réservations de logements au titre de l'action sociale interministérielle	16
C. Le développement des mutualisations de réservations ministérielles	16
D. La convention Ville de Paris – Rectorat de Paris en faveur de l'accès au logement des enseignants du 1 ^{er} et 2 nd degré	17
E. L'offre de logements adaptés aux agents ou membres de la demande de logement social en situation de handicap.....	18
1) L'analyse de la demande des agents de l'Etat en situation de handicap.....	18
2) L'analyse de l'offre adaptée au handicap proposée en 2021 sur la bourse.....	18
3) L'analyse du taux d'attribution en 2021 sur les logements adaptés au handicap ..	19
Annexe 1 : analyse qualitative et quantitative de l'offre de logements sociaux publiés en 2020	20
Annexe 2 : l'Indice de Priorité (IP) moyen en 2021	21
Annexe 3 : exemple type d'une annonce publiée sur la bourse BALAE.....	23

Annexe 4 : bilan des attributions de logements sociaux interministériels par périmètre ministériel et départemental d'exercice des agents	24
Annexe 5 : bilan des attributions de logements sociaux interministériels par périmètre ministériel selon le département du logement attribué.....	25
Annexe 6 : le bilan 2021 de l'hébergement meublé temporaire.....	26

I. Les principes généraux de fonctionnement de BALAE

Les logements sociaux des contingents interministériels sont réservés aux agents de l'Etat. Ils sont un levier de continuité de service public et un outil de fidélisation des ressources humaines.

En Ile-de-France, les contingents de logements interministériels sont gérés régionalement par un bureau au sein de la DRIHL. Un réseau d'une centaine de référents logements dans toutes les administrations centrales et déconcentrées d'Ile-de-France assure l'interface avec les demandeurs. Le bureau BALAE assure le traitement des candidatures déposées sur la bourse et les relations avec les bailleurs sociaux. Le réseau des référents logements assure l'accompagnement des demandeurs et la cotation de leurs demandes.

L'attribution des logements sociaux réservés aux agents de l'Etat repose sur deux principes visant à optimiser l'emploi de ces contingents de logements réservés et à traiter équitablement les demandes :

- **Le principe de la location voulue** : les demandeurs candidatent sur les annonces de leurs choix parmi celles publiées sur la bourse en ligne ;
- **La cotation de la demande pour une sélection objective des candidats** : sur une offre publiée sur la bourse, les trois demandeurs éligibles ayant la cotation la plus forte sont désignés au bailleur social. Ensuite, il revient au bailleur social de présenter ces dossiers en Commission d'Attribution et d'Etude de l'Occupation Locative (CALEOL) ; commission à laquelle il appartient de classer ces trois demandes.

Les offres de logements sont publiées 7 jours sur la bourse. Les candidatures déposées sont traitées par le bureau BALAE la semaine qui suit la clôture de l'offre sur la bourse. Les demandeurs sont informés dans un délai maximum de 10 à 15 jours du statut de leur candidature (via la bourse en ligne et par mail en cas de présentation auprès d'un bailleur). Il appartient ensuite aux bailleurs de contacter les demandeurs, de constituer les dossiers et de présenter ceux-ci en CALEOL. Ce processus s'appelle la chaîne d'attribution. Les différentes étapes de cette chaîne sont schématisées ci-dessous.

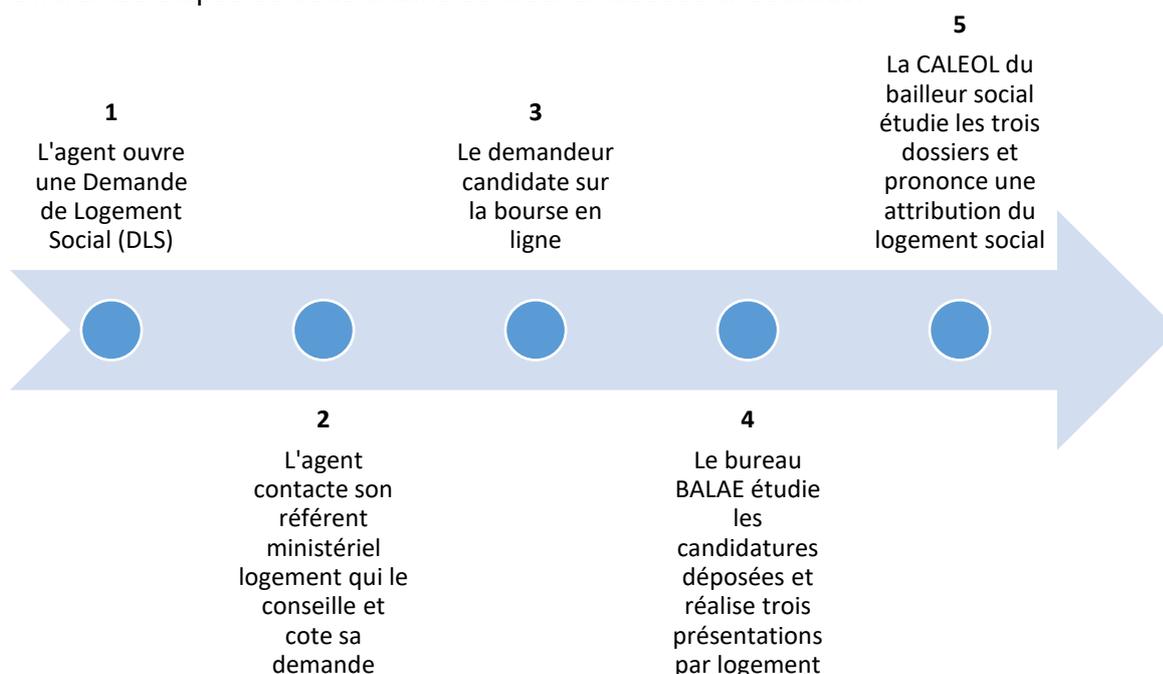
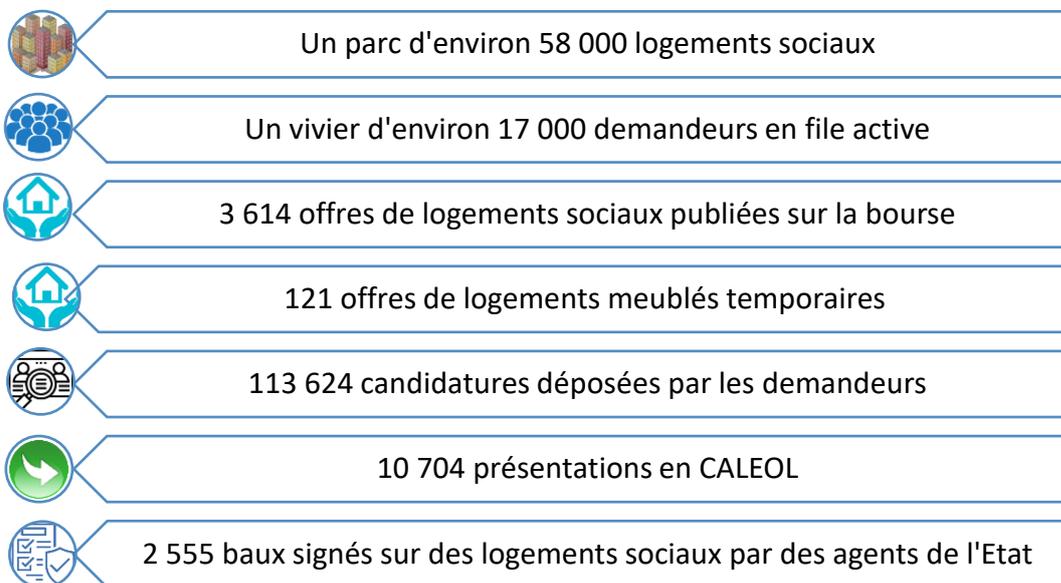


Figure 1 _La chaîne d'attribution des contingents de logements interministériels en Ile-de-France

II. Le parc de logements sociaux publié sur la bourse en 2021

Les chiffres clés de BALAE en 2021 :



La bourse BALAE a enregistré 5 895 publications d'offres de logements sociaux en 2021, soit en moyenne 113 offres par semaine. L'écart entre l'offre réellement disponible (3 614) et le nombre de publications s'explique par le fait que 38,69% de l'offre mise à disposition des agents de l'Etat nécessite deux cycles de publications sur la bourse pour obtenir des candidatures éligibles.

A. Une année 2021 marquée par une baisse des mises à disposition de logements interministériels

Cette année est marquée par une baisse sensible de l'offre mise à disposition par les bailleurs sociaux sur la bourse BALAE : -3,4% par rapport à 2020, année marquée par la crise sanitaire.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette baisse de l'offre de logements :

- La préparation de la gestion en flux par les bailleurs a entraîné l'extinction effective de conventions de réservation déjà caduques : logements des réservations de l'action sociale interministérielle (CIAS), et des réservations du Fonds pour l'Aménagement de la Région Ile-de-France (FARIF). A titre d'exemple, la consolidation de l'état des lieux réservataire du contingent CIAS a réduit ce parc conventionné de 950 à 550 logements sociaux.
- La mobilisation de logements sociaux du contingent préfectoral réservé aux agents de l'Etat au profit de relogement de ménages dans le cadre des projets de démolition ou de réhabilitation lourde (NPNRU, ORCOD, etc.). Les études prospectives menées par la DRIHL montrent qu'en 2022-2023 jusqu'à 25% des attributions en Seine-Saint-Denis et 18% dans les Hauts-de-Seine seront consacrées à ces relogements.
- L'interruption de service du système d'information métier SYPLO suite à l'incendie du data centre hébergeant le serveur du 9 mars au 2 avril a mécaniquement obéré d'un mois l'activité. Durant cette période des logements réservés aux agents de l'Etat ont fait l'objet de reprise par les bailleurs sans que l'on puisse évaluer précisément le volume concerné.

B. Une analyse quantitative et qualitative de l'offre réservée aux agents de l'Etat

Ces chiffres ne concernent que l'offre de logements sociaux pérennes. L'offre de logements meublés temporaires est présentée en [annexe 6](#) du présent bilan.

Année	Nombres de logements sociaux publiés sur la bourse BALAE
2016	4 185
2017	4 056
2018	4 134
2019	4 065
2020	3 741
2021	3 614

Tableau 1 _L'offre de logement social sur BALAE depuis la création de la bourse

L'offre de logement est conforme aux caractéristiques globales du parc de logement social interministériel. Qualitativement, l'offre de logements sociaux sur la bourse BALAE en 2021 a eu les caractéristiques suivantes :

- Une offre très polarisée sur des logements du T2 au T4 : 33,20% pour les T2 et 53,26% pour les T3/T4 ;
- Une offre par mode de financement extrêmement concentrée sur des logements relevant du mode de financement PLUS : 78,67% ;
- Le prix moyen des loyers charges comprises est de 10,48 euros/m².

Une analyse détaillée de l'offre publiée en 2021 est présentée en [annexe 1](#) du présent bilan.

III. L'analyse de la demande et des présentations réalisées en 2021

A. L'état des lieux de la demande en 2021

1. Le profil des demandeurs du 1^{er} décile le plus actif sur la bourse

113 624 candidatures ont été déposées sur la bourse en 2021 par 13 696 demandeurs différents (soit 80% des agents de l'Etat ayant accès à BALAE). Chacun de ces demandeurs actifs a déposé en moyenne 8,31 candidatures dans l'année.

Le décile le plus actif des demandeurs ayant candidaté au moins une fois en 2021 sur la bourse dépose en moyenne 29,24 candidatures. L'Education nationale représente près de 70% des demandeurs du décile le plus actif. L'origine ministérielle dans ce 1^{er} décile des demandeurs les plus actifs est présenté dans le tableau infra.

Les données de la demande de logement social ne permettent pas une analyse sociologique du profil de ces demandeurs.

Administration	Ratio dans décile le plus actif	Ratio des demandeurs par administration dans les demandeurs actifs en 2021
Administration - Rectorat de Paris	25,89%	17,61%
Administration - Rectorat de Créteil	20,77%	23,68%
Administration - Rectorat de Versailles	18,88%	16,82%
Administration - Culture	5,66%	3,65%
Administration - Economie et Finances	4,96%	8,03%
Administration - Justice	4,41%	7,71%
Administration - Ecologie	3,93%	2,61%
Administration - Intérieur - Services centraux	2,68%	3,70%
Administration - Education Nationale - établissement de recherche	2,28%	2,16%
Administration - intérieur - PP	2,12%	4,56%
Administration - solidarités, santé, travail et sports	1,57%	1,76%
Administration - Education Nationale – administration centrale	1,34%	1,06%
Administration - Services du Premier Ministre	0,94%	0,83%
Administration - Agriculture	0,79%	1,00%
Administration - Aviation civile	0,79%	0,67%
Administration - Affaires étrangères	0,63%	1,07%
Administration - Défense	0,55%	0,77%
Administration - Conseil d'Etat	0,47%	0,80%
Administration - Travail Direccte	0,47%	0,54%
Administration - Elysée	0,24%	0,17%
Administration - gendarmerie	0,24%	0,23%
Non renseigné	0,16%	0,18%
Administration - Intérieur ponant	0,16%	0,20%
Administration - GIP HIS	0,08%	0,17%

Tableau 2_Etude des demandeurs du décile le plus actif sur la bourse en 2021

Note de lecture : en rouge les administrations ayant une surreprésentation de leurs agents dans le 1^{er} décile des demandeurs les plus actifs en 2021. Cette surreprésentation peut s'expliquer par deux facteurs : une recherche de logements focalisée sur Paris et la petite couronne et un parc de logement ministériel plus restreint que celui d'autres administrations.

2. Le profil des logements les plus plébiscités en 2021

Les logements publiés sur la bourse recueillent en moyenne 20 candidatures. Parmi l'ensemble de l'offre publiée, nous pouvons distinguer un groupe de 178 logements ayant recueillis plus de 100 candidatures.

Villes ayant enregistré plus de 100 candidatures sur au moins 1 logement en 2021	Nombre de logements ayant enregistré plus de 100 candidatures	Nombre d'offres de logements publiés sur la bourse en 2021 sur la ville	Ratio de logements à plus de 100 candidatures sur l'offre proposée en 2021 sur la ville	Moyenne des candidatures recueillies sur les logements à plus de 100 candidatures
Paris 4e arrondissement	2	2	100,00%	266
Paris 3e arrondissement	2	2	100,00%	169
Paris 7e arrondissement	3	3	100,00%	232
Paris 5e arrondissement	2	2	100,00%	178
Paris 2e arrondissement	2	2	100,00%	139
Paris 11e arrondissement	24	30	80,00%	195
Paris 16e arrondissement	10	15	66,67%	184
Paris 10e arrondissement	10	25	40,00%	166
Paris 15e arrondissement	17	45	37,78%	146
Paris 14e arrondissement	18	49	36,73%	137
Vaires-sur-Marne	2	7	28,57%	126
Paris 13e arrondissement	31	120	25,83%	139
Levallois-Perret	2	10	20,00%	111
Sèvres	1	5	20,00%	115
Paris 20e arrondissement	12	71	16,90%	134
Vincennes	1	6	16,67%	134
Issy-les-Moulineaux	7	43	16,28%	130
Paris 18e arrondissement	8	54	14,81%	126
Boulogne-Billancourt	4	28	14,29%	118
Villepinte	1	9	11,11%	105
Herblay	1	11	9,09%	123
Saint-Maur-des-Fossés	2	24	8,33%	125
Puteaux	1	12	8,33%	153
Saint-Cloud	1	14	7,14%	128
Versailles	2	30	6,67%	128
Villejuif	1	17	5,88%	136
Saint-Mandé	2	36	5,56%	144
Fontenay-sous-Bois	1	19	5,26%	116
Arcueil	1	19	5,26%	113
Paris 19e arrondissement	3	69	4,35%	174
Courbevoie	1	29	3,45%	167
Ivry-sur-Seine	1	36	2,78%	109
Paris 12e arrondissement	1	38	2,63%	179
Paris 17e arrondissement	1	43	2,33%	157

Tableau 3_Etude sur les logements ayant recueillis plus de 100 candidatures en 2021

Les ratios du nombre de logements à plus de 100 candidatures sur l'offre proposée sur la commune montrent que les tensions s'exercent de façon différenciée selon les caractéristiques des logements : typologie, niveau de loyer, localisation précise notamment.

Les logements de deux pièces sont surreprésentés parmi les logements ayant recueilli plus de 100 candidatures, au regard de l'offre disponible (33,20% de l'offre globale). Ils répondent probablement au besoin des nouveaux arrivants en Ile-de-France. Par typologie, ces logements se répartissent comme suit :

Logements ayant recueillis plus de 100 candidatures par typologie	Nombre	Ratio
T1	16	8,99%
T2	93	52,25%
T3	36	20,22%
T4	28	15,73%
T5	5	2,81%
Total	178	100,00%

Tableau 4 Typologie des logements ayant recueillis plus de 100 candidatures en 2021

B. L'indice de priorité (IP) moyen des présentations en commission d'attribution : un outil d'aide à la décision pour les demandeurs

Les demandeurs désignés en 2021 en commission d'attribution bénéficiaient d'un indice de priorité compris entre 0 et 49,9 points. A l'échelle de l'Ile-de-France, l'indice de priorité moyen ayant conduit à une présentation en CALEOL en 2021 est de 14,92 points. La médiane est de 14,2 points.

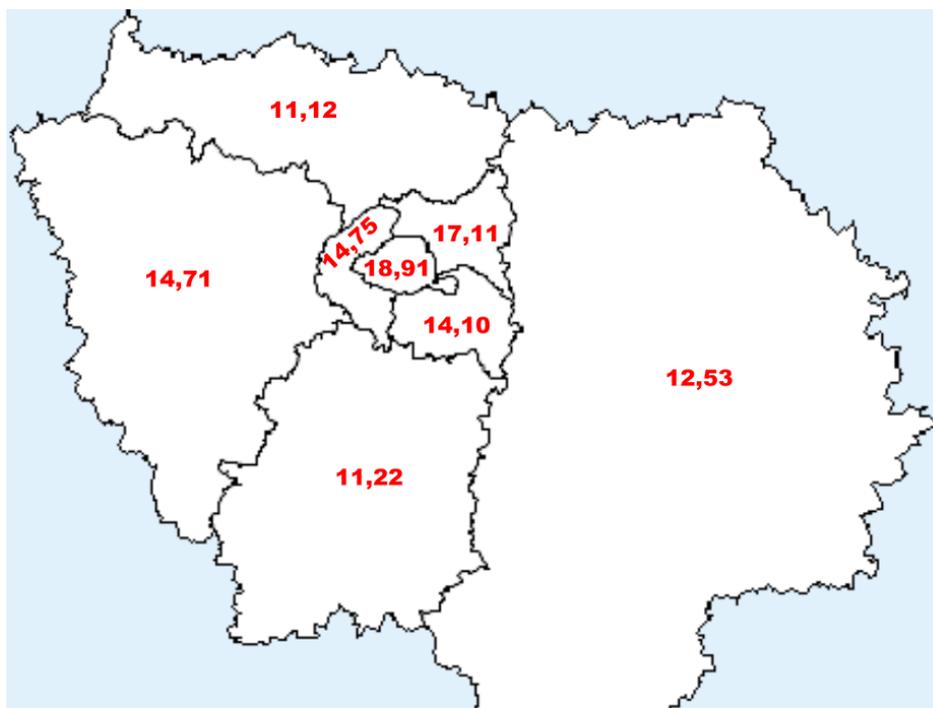


Figure 2_Carte des IP moyens par département ayant permis une présentation en CALEOL

La carte ci-contre donne l'indice de priorité moyen par département des demandeurs désignés en 2021. En [annexe 2](#) du présent bilan, figure la liste des indices de priorité moyens des présentations à l'échelle infra départementale.

L'indice de priorité moyen doit être appréciée de manière nuancée, il ne s'agit que d'un outil d'aide à

la décision pour le demandeur. Cet indice de priorité peut varier de façon très significative selon la typologie du logement, son mode de financement ou encore sa localisation précise. Un écart de priorisation important peut en outre exister entre la 1^{ère} et la 3^{ème} présentation sur un même logement.

C. La répartition des présentations par origine ministérielle des demandeurs

Le bureau BALAE a procédé à 10 704 présentations en CALEOL pour une attribution de logement social en 2021. Chaque offre de logement fait l'objet de trois présentations en CALEOL. En cas d'insuffisance des candidatures, il arrive parfois que le bureau BALAE ne désigne qu'un ou deux demandeurs. Toutes les présentations sont envoyées aux bailleurs sociaux en rang 1 afin de ne pas influencer les membres de la CALEOL dans leurs décisions.

La répartition des présentations par périmètre ministériel est synthétisée dans ce tableau :

Périmètres ministériels	Nombre de présentations en CALEOL	Ratio
Ministère de l'Education nationale	6 457	60,32%
(vide) – changement de champ après la présentation	760	7,10%
Ministère de la Justice	754	7,04%
Ministère de l'Intérieur	682	6,37%
Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance	675	6,31%
Ministère de la Transition écologique	333	3,11%
Ministère de la Culture	327	3,05%
Ministère des Solidarités et de la Santé	210	1,96%
Services du Premier Ministre	178	1,66%
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères	92	0,86%
Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion	92	0,86%
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation	89	0,83%
Ministère des Armées	38	0,36%
Présidence de la République	17	0,16%
	10 704	100,00%

Tableau 5_Répartition des présentations en CALEOL par périmètre ministériel

D. L'amélioration de la gestion des refus d'attribution de logements par les demandeurs : un enjeu central pour optimiser l'utilisation des contingents de logements sociaux interministériels

La bourse au logement BALAE repose sur le principe de location voulue : il appartient au demandeur de candidater sur le logement de son choix.

L'annonce publiée comprend des informations très précises sur les logements. Ces informations sont rappelées en [annexe 3 : exemple type d'une annonce publiée sur la bourse](#).

Les annonces sont publiées 7 jours pour couvrir systématiquement au moins une journée de repos des agents afin de leur permettre de se rendre sur place pour découvrir l'environnement du logement **avant** de candidater.

Malgré ce principe de location voulue et la précision des informations apportées aux demandeurs, 3 144 refus abusifs ont été formellement enregistrés soit 29,37% des présentations en CALEOL.

	Nombre	Ratio	
Attribution prononcée	2 555	23,87%	
Motif de non-attribution			Motifs constituant un "refus abusif"
Logement attribué à un autre demandeur	3 271	30,56%	
Logement refusé par le demandeur	1 946	18,18%	Refus abusif
Autre	565	5,28%	
Demandeur n'ayant pas répondu au bailleur – demandeur injoignable	403	3,76%	Refus abusif
Demandeur n'ayant pas transmis toutes les pièces nécessaires à l'attribution - dossier incomplet	446	4,17%	Refus abusif
Relogé par ailleurs dans le parc privé ou dans le parc social	334	3,12%	Refus abusif
Dépassement de plafonds de ressources	152	1,42%	
Revenus insuffisants	99	0,92%	
Inéligibilité – titre de séjour	12	0,11%	Refus abusif
Documents falsifiés	3	0,03%	Refus abusif
Total	10 704	100%	

Tableau 6_Proportion et nature des refus abusifs en 2021

La procédure dite du « *refus abusif* » prévoit un gel de la cotation pendant un an pour les demandeurs refusant une attribution pour un motif illégitime. Malgré cette procédure visant à responsabiliser les demandeurs dans leurs candidatures et à optimiser l'utilisation des contingents de logements sociaux réservés, le taux de refus illégitime reste très haut.

Les conséquences de ces refus sont importantes. Ils créent une surcharge de travail pour le réseau des référents, le bureau d'accès au logement et pour les bailleurs sociaux. Ils rallongent la chaîne d'attribution et entraînent des pertes de droits de réservation.

En 2021, ces pertes de droits de réservation ont concerné 623 logements sociaux interministériels, soit près 18% des logements mis à disposition des agents de l'Etat. L'analyse du parc perdu pour 1 tour suite au refus d'un ou plusieurs demandeurs désignés en CALEOL est synthétisée dans le tableau infra.

Offre de logements perdus pour 1 tour suite au refus d'un ou plusieurs demandeurs	75	77	78	91	92	93	94	95	Total général	Ratio sur offre publiée en 2021
T1	6	2	8	6	8	9	5	4	48	13,07%
T2	13	18	25	16	15	29	18	14	148	12,33%
T3	9	21	32	38	35	48	41	33	257	19,83%
T4	8	14	22	17	11	18	28	19	137	21,78%
T5	6	2	2	3	2	8	4	5	32	28,57%
T6 et plus	-	-	-	-	-	-	-	1	1	10,00%
Total général	42	57	89	80	71	112	96	76	623	17,23%
Ratio sur offre publiée en 2021	8,09%	19,52%	19,73%	23,12%	11,89%	22,04%	18,49%	19,89%	17,23%	

Tableau 7_Etude sur les logements perdus pour 1 tour suite au refus d'un ou plusieurs demandeurs

Une réflexion structurelle doit être engagée pour limiter ces refus illégitimes. Les leviers d'action identifiés sont divers :

- **Améliorer l'information au demandeur** sur le caractère social des logements proposés sur la bourse ainsi que sur l'engagement que constitue le dépôt d'une candidature ;
- **Réduire le nombre de candidatures possibles** : aujourd'hui les demandeurs peuvent candidater sur trois logements sociaux en parallèle. Passer à une candidature unique comme sur AL'IN, la plateforme d'Action Logement, ou Loc'annonces, la plateforme de la Ville de Paris, pourrait être un levier efficace.
- **Améliorer l'accompagnement du réseau des référents** dans l'amélioration qualitative des dossiers de DLS déposés par les demandeurs et dans la lutte contre les refus abusifs.

IV. Les attributions de logements en 2021

A. Un taux d'attribution en hausse

En 2021, le taux d'attribution de BALAE est de 73,29% (70,39% en 2020, année de la crise sanitaire, et 72,08% en 2019). Le taux d'attribution se calcule de la manière suivante :
 [Nombre de baux signés / (nombre de logements sociaux publiés – congés annulés) x 100]

L'augmentation significative du taux d'attribution s'explique en partie par une amélioration qualitative des dossiers des demandeurs. Une attention particulière a été portée par le réseau à l'ouverture de droit d'accès à la bourse au logement aux demandeurs présentant un dossier complet tel que précisé dans l'arrêté du 22 décembre 2020 relatif au nouveau formulaire de demande de logement social (NOR : LOGL2027782A).

La procédure dite du « décochage » consistant à suspendre l'accès à la bourse des demandeurs présentant un dossier incomplet, non-conforme ou déposant des candidatures inadaptées a permis d'améliorer l'accompagnement des demandeurs dans leur démarche d'accès au logement social.

Le suivi des logements publiés en 2021 sur la bourse donne le résultat suivant :

Statut de l'attribution du logement publié en 2021 sur BALAE		Nombre	% des logements publiés (hors congés annulés)
Bail signé et attribution prononcée		2 555	73,29%
Congé annulé par le bailleur après publication sur la bourse		128	
Logements en déshérence	Perdu pour un tour faute de demandeurs éligibles	308	8,84%
Perdus pour un tour suite aux refus des demandeurs désignés en CALEOL		623	17,87%
Total des logements publiés en 2021 sur la bourse BALAE		3 614	

Tableau 8 _Statuts de l'attribution des logements sociaux publiés sur BALAE en 2021

Les statuts des logements synthétisés dans le tableau se comprennent ainsi :

- **Congé annulé** : congé annulé par le locataire, travaux lourds, sortie du patrimoine...En 2021, les congés annulés ont représenté 3,54% des logements publiés.
- **Logements en déshérence** : logements pour lesquels aucune candidature éligible n'a été enregistrée. Ces logements sont soit remis dès la 1^{ère} publication aux bureaux d'accès au logement réservés aux ménages prioritaires des préfectures ; soit publiés

- une seconde fois puis remis au bailleur pour un tour en cas de nouvel échec.
- *Logements perdus pour un tour suite au refus des demandeurs* : les demandeurs désignés en CALEOL ont refusé le logement sur lequel ils ont candidaté ou n'ont pas fourni un dossier administratif complet. Le bailleur a repris le logement pour le proposer à un autre réservataire suite à ces refus initiaux.

B. La répartition des attributions de logements par périmètre ministériel

En 2021, le tableau ci-dessous synthétise les attributions de logements (« baux signés ») par périmètre ministériel.

Baux signés par périmètre ministériel	Nombre	Ratio baux signés	Dont baux signés en administrations	Nombre
Ministère de l'Education nationale et de la Recherche	1 699	66,50%	Dont :	
			Rectorat de Créteil	710
			Rectorat de Versailles	501
			Rectorat de Paris	422
			Etablissements de recherche	49
			Administration centrale	17
Ministère de la Justice	193	7,55%		
Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer	186	7,28%	Dont :	
			Préfectures de département	117
			Services centraux	53
			Gendarmerie	11
			Préfecture de région et de Paris	5
Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique	159	6,22%		
Ministère de la Culture	82	3,21%		
Ministère des Solidarités (le Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion et le Ministère de la Santé et de la Prévention)	73	2,86%	Dont :	
			DRIEETS	12
Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires	61	2,39%	Dont :	
			DGAC	10
Services du Premier ministre	47	1,84%	Dont :	
			Conseil d'Etat	27
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation	22	0,86%		
Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères	13	0,51%		
GIP HIS	7	0,27%		
Ministère des Armées	7	0,27%		
Présidence de la République	6	0,23%		
Total baux signés	2 555			

Tableau 9_Baux signés par origine ministérielle des demandeurs

[L'annexe 4](#) recense de manière croisée les attributions par périmètre ministériel et département d'exercice des demandeurs. [L'annexe 5](#) recense de manière croisée les attributions par périmètre ministériel et le département du logement obtenu par l'agent.

V. Le suivi de dispositifs spécifiques

A. La cotation spéciale pour les agents exerçant en Seine-Saint-Denis dans le cadre du plan gouvernemental « l'Etat plus fort en Seine-Saint-Denis »

Pour répondre aux difficultés persistantes que connaît la Seine-Saint-Denis et transformer en profondeur la physionomie socio-économique du département, l'État a lancé un plan d'actions et va investir massivement dans le département ces dix prochaines années. Au total, 23 mesures concrètes ont été lancées par le Gouvernement pour accompagner le développement de ce territoire.

Parmi les mesures relatives au renforcement de l'attractivité des services de l'Etat, les agents exerçant en Seine-Saint-Denis voient, depuis le 1^{er} janvier 2020, leur cotation renforcée sur la bourse BALAE avec l'attribution d'une cotation majorée systématiquement de 10 points.

Le dispositif est dans sa seconde année d'existence. En 2020, il aura permis l'accès au logement social pour 630 agents exerçant en Seine-Saint-Denis soit 23,90% des attributions de logements via BALAE. Cette tendance positive se maintient en 2021.

1) Les présentations en 2021 des agents de Seine-Saint-Denis

Les agents de l'Etat exerçant en Seine-Saint-Denis représentent 16,69% du vivier des demandeurs inscrits sur BALAE.

Département d'exercice des demandeurs	Nombre	Ratio
75	7 792	45,52%
77	508	2,97%
78	921	5,38%
91	651	3,80%
92	1 325	7,74%
93	2 857	16,69%
94	1 779	10,39%
95	1 286	7,51%
Total demandeurs	17 119	100,00%

Tableau 10 Répartition de la demande par département d'exercice des agents

En 2021, 2 610 dossiers d'agents de l'Etat exerçant en Seine-Saint-Denis ont été présentés en CALEOL sur un vivier de 2 548 demandeurs du département ayant déposés au moins une candidature dans l'année¹ : les agents de Seine-Saint-Denis représentent 24,38% des présentations en CALEOL alors qu'ils ne représentent que 16,69% des demandeurs BALAE.

¹ Le nombre de présentations en CALEOL est supérieur au nombre de demandeurs actifs car le dossier d'un agent peut être présenté sur plusieurs logements au cours d'une même année.

	2019	2020	2021
Nombre de présentations en CALEOL d'agents du 93	2 336	2 715	2 610
Part des présentations à l'échelle régionale	19,54%	25,60%	24,38%

Tableau 11_Evolution des présentations en CALEOL de demandeurs exerçant en Seine-Saint-Denis

62,09% des présentations en CALEOL d'agents de Seine-Saint-Denis sont réalisées sur des logements en dehors du département d'exercice des agents. Paris et les Hauts-de-Seine représentent près d'un tiers de ces présentations hors Seine-Saint-Denis.

	75	77	78	91	92	93	94	95	Ile-de-France
Présentations d'agents du 93	516	214	62	44	295	968	249	262	2 610
Ratio	19,77%	8,20%	2,38%	1,69%	11,30%	37,09%	9,54%	10,04%	100,00%

Tableau 12_Répartition par département du logement des présentations de demandeurs exerçant en Seine-Saint-Denis

2) Les attributions de logements sociaux en 2021 à des agents de Seine-Saint-Denis

L'attribution des logements sociaux aux agents de Seine-Saint-Denis évolue comme suit :

	2019	2020	2021
Nombre de baux signés par des agents du 93	650	630	575
Part des attributions à l'échelle régionale	22,10%	23,90%	22,50%

Tableau 13_Evolution des baux signés par des agents exerçant en Seine-Saint-Denis

Ainsi près d'un quart des attributions prononcées l'ont été en faveur des agents exerçant en Seine-Saint-Denis.

La répartition des baux signés par des agents de séquano-dyonisien se répartit géographiquement comme suit :

	75	77	78	91	92	93	94	95	Total général
Nombre de baux signés par des agents du 93	123	39	13	10	56	223	61	50	575
Ratio du nombre de baux signés par des agents du 93 en 2021 sur le département	26,91%	22,54%	4,94%	4,81%	11,64%	62,64%	17,04%	19,31%	22,50%

Tableau 14_Répartition par département du logement des baux signés par des agents exerçant en Seine-Saint-Denis

3) Un impact sur l'accès au logement sur le territoire parisien

A offre constante, cette sur-cotation de 10 points des demandeurs séquano-dyonisiens, limite nécessairement l'accès au logement dans les secteurs les plus tendus pour les demandeurs des autres départements d'Ile-de-France.

L'exemple des attributions de logements sur le département de Paris, synthétisé dans le tableau ci-dessous, est assez révélateur. Plus d'un quart des attributions de logements sur le territoire parisien concerne des agents de Seine-Saint-Denis, contre moins de 12% pour les autres agents d'Ile-de-France n'exerçant ni à Paris ni en Seine-Saint-Denis.

Département de labellisation du demandeur	Nombre de baux signés à Paris	Ratio sur les attributions dans Paris
75	281	61,49%
93	123	26,91%
95	18	3,94%
94	17	3,72%
92	11	2,41%
77	3	0,66%
78	2	0,44%
91	2	0,44%
Total en 2021	457	100,00%

Tableau 15 Répartition des baux signés à Paris en 2021 par département d'exercice des demandeurs

B. Les réservations de logements au titre de l'action sociale interministérielle

En 2020, la DGAFP, au titre de l'action sociale interministérielle, a développé l'offre de réservation de logements sociaux au bénéfice des agents de l'Etat en Ile-de-France. Cela s'est traduit par la contractualisation de 6 conventions de réservations en droit unique avec des bailleurs sociaux franciliens pour un objectif de 150 logements sur 18 mois. Ces conventions sont financées par le budget de l'action sociale interministérielle.

Le bureau BALAE est en charge de la sélection des propositions de logements faites par les bailleurs sociaux pour publication sur la bourse, de la présentation des demandeurs via la cotation ainsi que du suivi de la chaîne d'attribution par la production de bilans.

Des bilans intermédiaires relatifs à la mise en œuvre de ces conventions de réservations ont été adressés aux membres de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) d'Ile-de-France ainsi qu'aux membres du Comité Interministériel consultatif d'Action Sociale interministérielle des administrations de l'Etat. Ces bilans soulignaient un retard dans la mise en œuvre de ces conventions de réservation lié à une offre trop rare sur le secteur géographique cible : Paris et la petite couronne.

En 2021, trois nouvelles conventions de réservation en droit unique ont été signées par la DGAFP pour 19 logements neufs et 16 logements parc existant.

Ces deux conventions feront l'objet d'une note spécifique à l'attention de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) Ile-de-France ainsi qu'à la commission logement du Comité Interministériel d'Action Sociale (CIAS).

C. Le développement des mutualisations de réservations ministérielles

Pour faire suite aux conclusions de la mission de la Direction Immobilière de l'Etat portant sur la gestion du parc résidentiel de l'Etat, certains ministères ont proposé une mutualisation de leur offre de logement social ministérielle n'ayant pas rencontrée de demande en interne. Les ministères peuvent mettre à disposition de tous les agents de l'Etat via BALAE cette offre non utilisée.

Ces mutualisations ont pour but d'optimiser l'utilisation des deniers publics et de développer l'offre de logement accessible à tous les agents de l'Etat.

Initiée en 2020, la mutualisation des logements réservés par les ministères sur la bourse interministérielle BALAE s'est développée en 2021. Le bilan reste modeste avec 39 logements mis à disposition par 6 périmètres ministériels :

- Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer (DRCPN uniquement) : 25
- Ministère de la Culture : 6
- Ministère de la Justice : 4
- Ministère des Armées : 2
- Ministère de l'Agriculture : 1
- Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires (DGAC uniquement) : 1

Des périmètres ministériels réservataires d'un important parc ministériel n'ont pas encore rejoint le dispositif :

- Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique
- Au sein du ministère de l'Intérieur et de l'Outre-mer, la préfecture de police.

La DGAFP, dans le cadre de la feuille de route relative au logement des fonctionnaires, travaille à l'amélioration et à l'extension de ce dispositif.

D. La convention Ville de Paris – Rectorat de Paris en faveur de l'accès au logement des enseignants du 1^{er} et 2nd degré

La Ville de Paris et le Rectorat de Paris ont conclu une convention de mise à disposition chaque année de 50 logements sociaux du contingent ville à destination des enseignants parisiens. BALAE assure la réalisation des présentations sur ces logements qui ne sont pas publiés sur la bourse car réservés au public visé par la convention.

En 2021, 49 logements sociaux ont été remis à la DRIHL dans le cadre de cette convention. 164 enseignants parisiens ont vu leur dossier présenté en CALEOL pour attribution d'un logement. Le taux d'attribution est de 41% pour l'année 2021 contre 52% en 2020.

Le taux d'attribution lié à cette convention dans un territoire tendu comme Paris peut être amélioré. Nous partageons avec les services du rectorat le constat suivant : des limites structurelles nuisent à une utilisation optimale des logements mobilisés dans le cadre de la convention. Parmi celles-ci, deux peuvent être mises en avant :

- La gestion opérationnelle des désignations par BALAE génère de l'incompréhension chez les demandeurs bénéficiaires d'une proposition pour un logement sur lequel ils n'ont pas candidaté, alors que BALAE repose sur le principe de la location voulue.
- La sélection des demandeurs via l'indice de priorité BALAE amène à proposer des logements à des demandeurs pouvant être présentés via l'indice de priorité sur un logement de leur choix sur la bourse.

Au terme de la convention, nous proposons conjointement avec les services du Rectorat, de mettre en place les modalités suivantes :

- Une reprise de la gestion opérationnelle par le rectorat de Paris du parc et des désignations à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- Un accompagnement de la DRIHL dans la mise en place de la gestion du parc et des présentations par le Rectorat ;
- Une information à la Ville de Paris des modalités opérationnelles retenues au dernier trimestre 2022.

E. L'offre de logements adaptés aux agents ou membres de la demande de logement social en situation de handicap

A la demande de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) Ile-de-France, ce bilan intègre un point sur l'analyse de l'offre et de la demande relatives aux situations de handicap.

1) L'analyse de la demande des agents de l'Etat en situation de handicap

L'analyse de la demande des personnes en situation de handicap est limitée car les données de l'annexe handicap au CERFA de la demande de logement social ne sont pas incrémentées dans le système d'information. L'étude du dossier du demandeur nécessite donc l'ouverture manuelle de l'annexe lors de l'instruction de la candidature de l'agent pour vérifier l'éligibilité de la demande sur ce logement.

Notre analyse se limite donc à la présence ou non d'une annexe handicap renseignée dans le CERFA de demande de logement social : 1 111 demandeurs ont rempli une annexe handicap, ils représentent 6% de la demande BALAE.

2) L'analyse de l'offre adaptée au handicap proposée en 2021 sur la bourse

En 2021, 101 logements adaptés aux personnes tributaires d'un handicap moteur entraînant un taux d'incapacité supérieur à 80% ont été proposés sur la bourse ; ainsi que 91 logements accessibles et adaptables aux autres situations de handicap.

L'offre globale de logements par caractéristique d'accessibilité s'est répartie comme suit :

Accessibilité du logement	Nombre	Ratio
Non accessible aux personnes à mobilité réduite	2560	70,84%
Accessible, mais non adapté, aux personnes à mobilité réduite	561	15,52%
Non renseigné par le bailleur	300	8,30%
Accessible et adapté aux personnes à mobilité réduite	101	2,85%
Evolutif (accessible et adaptable)	89	2,49%
Total général	3611	100,00%

Tableau 16_Répartition de l'offre de logements en 2021 par catégorie d'accessibilité

D'un point de vue qualitatif, l'offre de logements sociaux adaptés PMR et évolutifs se décompose comme suit.

Typologie / département	75	77	78	91	92	93	94	95	Total général	Ratio par rapport à l'offre globale
T1	6		4		3	1		2	16	4,35%
T2	6	7	11	5	18	7	5	12	71	5,91%
T3	7	5	15	2	24	3	5	12	73	5,63%
T4	2	1	11	1	9	2		3	29	4,61%
T5			1						1	0,89%
Total général	21	13	42	8	54	13	10	29	190	5,25%
Ratio par rapport à l'offre globale	4,04%	4,45%	9,31%	2,31%	9,04%	2,55%	1,92%	7,59%	5,25%	

Tableau 17_Analyse qualitative de l'offre de logements adaptés aux handicaps sur la bourse en 2021

Il est à noter que la proportion d'offre de logements adaptés aux personnes en situation de handicap en 2021 sur la bourse BALAE a été très variable d'un département à l'autre. Ainsi ces logements adaptés ont représenté plus de 9% de l'offre dans les Hauts-de-Seine quand ils représentent moins de 2% de l'offre sur le Val-de-Marne.

3) L'analyse du taux d'attribution en 2021 sur les logements adaptés au handicap
 Le taux d'attribution des logements adaptés aux personnes à mobilité réduite est sensiblement identique à celui du parc global.

Statuts d'attribution des logements PMR	Nombre	Ratio	Ratio parc global
Bail signé	72	71,29%	73,29%
Perdu pour 1 tour - refus demandeur	20	19,80%	17,87%
Perdu pour 1 tour - faute de candidatures éligibles	9	8,91%	8,84%
Total général	101	100,00%	100,00%

Tableau 18_Statut d'attribution des logements PMR en 2021

Le taux d'attribution des logements évolutifs est lui aussi dans le même étiage.

Statuts d'attribution des logements évolutifs	Nombre	Ratio	Ratio parc global
Bail signé	65	73,03%	73,29%
Perdu pour 1 tour - refus demandeur	17	19,10%	8,84%
Perdu pour 1 tour - faute de candidatures éligibles	7	7,87%	17,87%
Total général	89	100,00%	100,00%

Tableau 19_Statut d'attribution des logements évolutifs en 2021

Annexe 1 : analyse qualitative et quantitative de l'offre de logements sociaux publiés en 2021

L'offre publiée sur la bourse par département et typologie en 2021 :

Typologie / Département	75	77	78	91	92	93	94	95	Total général	Ratio sur l'offre publiée
T1	96	11	41	27	78	43	48	23	367	10,15%
T2	181	95	135	108	201	190	172	118	1200	33,20%
T3	150	117	147	133	226	192	176	155	1296	35,86%
T4	71	55	110	66	79	66	109	73	629	17,40%
T5	20	14	16	9	12	16	13	12	112	3,10%
T6 et plus	1	-	2	3	1	1	1	1	10	0,28%
Total général	519	292	451	346	597	508	519	382	3614	100%

L'offre publiée sur la bourse par mode de financement :

Mode de financement	Nombre de logements	Ratio sur l'offre publiée en 2021
PLAI	117	3,23%
PLI	68	1,89%
PLS	586	16,21%
PLUS	2843	78,67%
Total général	3614	100,00%

Annexe 2 : l'Indice de Priorité (IP) moyen en 2021

Ces cotations sont des moyennes. Elles doivent permettre au demandeur de se positionner de manière réaliste. Attention, ces cotations peuvent varier de manière importante selon la typologie ou le mode de financement des logements.

La cotation BALAE est publiée dans le guide du demandeur. Ce guide va faire l'objet d'une mise à jour au dernier trimestre 2022. La grille de cotation prend en compte des éléments relatifs :

- Aux conditions locatives actuelles du demandeur ;
- A la situation personnelle du demandeur ;
- A la situation professionnelle du demandeur ;
- A l'ancienneté de la demande : +0,1 point / mois d'ancienneté.

IP moyen des présentations en CALEOL infra départemental

Arrondissement (sous-préfecture)	IP moyen des présentations en CALEOL en 2021	Arrondissement parisien	IP moyen des présentations en CALEOL en 20212
Paris	18,91	Paris 4e	29,00
Boulogne-Billancourt	17,33	Paris 3e	27,15
Saint-Denis	17,30	Paris 2e	25,30
Le Raincy	17,12	Paris 11e	23,53
Bobigny	17,02	Paris 16e	22,99
Sarcelles	16,14	Paris 10e	21,65
Nogent-sur-Marne	15,01	Paris 9e	20,28
Nanterre	14,79	Paris 14e	20,14
Provins	14,14	Paris 12e	19,90
Pontoise	14,09	Paris 13e	18,93
Argenteuil	14,08	Paris 15e	18,85
Créteil	13,89	Paris 17e	17,99
L'Haÿ-les-Roses	13,66	Paris 20e	17,94
Torcy	13,31	Paris 19e	16,81
Antony	13,26	Paris 18e	16,19
Meaux	12,75		
Palaiseau	12,01		
Versailles	11,91		
Saint-Germain-en-Laye	11,56		
Étampes	11,44		
Melun	11,26		
Évry	10,48		
Rambouillet	9,97		
Mantes-la-Jolie	9,36		
Fontainebleau	9,29		
Ile-de-France	14,92		

IP moyen des présentations en CALEOL par département d'exercice des demandeurs

Les agents exerçant en Seine-Saint-Denis bénéficient de 10 points de bonification de leur demande. A situation égale, les demandeurs séquanodionysiens bénéficient ainsi d'un indice de priorité majoré de 10 points.

Département de labellisation de l'agent	IP moyen
93	20,31
95	14,33
75	14,14
92	13,14
94	12,27
91	11,02
78	10,61
77	9,67
Ile-de-France	14,92

Annexe 3 : exemple type d'une annonce publiée sur la bourse BALAE



Bourse au logement des agents de l'État



[Accueil](#) > [Logements vacants](#) > [Détail du logement](#)

Numéro Unique : 1110

Localisation

Adresse du logement : [32 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA 75015 Paris 15e Arrdt](#)

Raison sociale de l'organisme gestionnaire : [Paris habitat](#)

Caractéristiques physiques

Type de logement : [T2](#)

Surface habitable (m2) : [45](#)

Étage : [3](#)

Ascenseur : [Oui](#)

Accessibilité : [Non accessible aux personnes à mobilité réduite](#)

Mode de chauffage : [Collectif urbain CPCU](#)

Loyer/Charges

Loyer de base : [350 €](#)

Loyer annexe : [0 €](#)

Montant approximatif des charges : [160 €](#)

Candidature

Mode de financement : [PLUS](#)

Contingent de rattachement : [ETAT - Fonctionnaires 5%](#)

Date de vacance réelle ou prévue : [22/06/2021](#)

Date limite candidature : [28/06/2021](#)

Nombre de candidatures déposées : [76](#)

[Déposer une candidature](#)

[Retour](#)



Annexe 4 : bilan des attributions de logements sociaux interministériels par périmètre ministériel et départemental d'exercice des agents

Périmètre ministériel / département d'exercice de l'agent	75	77	78	91	92	93	94	95	Total
Ministère de l'Education nationale et de la Recherche	490	67	88	75	137	446	194	202	1 699
Dont Rectorat de Créteil	5	65	1	1	2	445	191		710
Dont Rectorat de Versailles	3	2	87	74	132		1	202	501
Dont Rectorat de Paris	422								422
Dont Etablissements de recherche	47				1		1		49
Dont Administration centrale	13				2	1	1		17
Ministère de la Justice	59	7	22	29	17	24	29	6	193
Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer	84	7	19	16	15	24	20	1	186
Dont Préfectures de département	25	7	18	16	13	24	13	1	117
Dont Services centraux	51				2				53
Dont Gendarmerie	3		1				7		11
Dont Préfecture de région Ile-de-France et de Paris	5								5
Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique	36	12	8	8	39	31	15	10	159
Ministère de la Culture	79	1	1			1			82
Ministère des Solidarités (Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion et le Ministère de la Santé et de la Prévention)	38		3	2	2	18	9	1	73
Dont DRIEETS	3		1	1		6	1		12
Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires	56		1		1	1	2		61
Dont DGAC	9						1		10
Services du Premier ministre	24					23			47
Dont Conseil d'Etat	4					23			27
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation	21		1						22
Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères	13								13
GIP HIS						7			7
Ministère des Armées	7								7
Présidence de la République	6								6
Total général	913	94	143	130	211	575	269	220	2555

Annexe 5 : bilan des attributions de logements sociaux interministériels par périmètre ministériel selon le département du logement attribué

Périmètre ministériel / département du logement attribué	75	77	78	91	92	93	94	95	Total
Ministère de l'Education nationale et de la Recherche	268	116	163	124	295	274	256	203	1699
Dont Rectorat de Créteil	97	98	13	30	60	198	170	44	710
Dont Rectorat de Versailles	30	3	113	58	118	21	22	136	501
Dont Rectorat de Paris	126	13	31	33	96	51	52	20	422
Dont Etablissements de recherche	9	2	4	2	17	3	10	2	49
Dont Administration centrale	6		2	1	4	1	2	1	17
Ministère de la Justice	26	9	25	37	37	22	21	16	193
Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer	17	22	26	25	45	18	24	9	186
Dont Préfectures de département	8	15	19	21	21	10	16	7	117
Dont Services centraux	8	7	5	2	17	7	5	2	53
Dont Gendarmerie	1		1	1	4	1	3		11
Dont Préfecture de région Ile-de-France et de Paris			1	1	3				5
Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique	39	15	20	9	36	10	17	13	159
Ministère de la Culture	24	4	10	4	16	10	8	6	82
Ministère des Solidarités (Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion et le Ministère de la Santé et de la Prévention)	27	3	3	2	16	7	9	6	73
Dont DRIEETS	4	1	1		2	2	1	1	12
Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires	21	2	7	2	13	5	9	2	61
Dont DGAC	6		1		1	1	1		10
Services du Premier ministre	20	2	1	1	7	8	7	1	47
Dont Conseil d'Etat	13	1			2	6	4	1	27
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation	5		7	3	3		3	1	22
Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères	5				7	1			13
GIP HIS	1			1	1	1	3		7
Ministère des Armées	1		1		2		1	2	7
Présidence de la République	3				3				6
Total général	457	173	263	208	481	356	358	259	2555

Annexe 6 : le bilan 2021 de l'hébergement meublé temporaire

L'hébergement meublé temporaire est un maillon essentiel dans le parcours d'accès au logement pérenne pour les agents nouvellement affectés en Ile-de-France. Ces hébergements meublés temporaires sont intégralement financés par le budget de l'action sociale interministérielle.

- La composition du parc :

Les logements dans les résidences HENEO

Caractéristique : durée du bail de 3 ans.

- Résidence MAGDALENA, 10-12 rue Jean Sébastien Bach, 75013 Paris
- Résidence LES TROIS PAVILLONS, 96 rue de Charenton, 75012 Paris
- Résidence PAUL GAUGUIN, 14 passage des Crayons, 75013 Paris
- Résidence MONTREUIL, 11 rue Catherine Puig, 93100 Montreuil
- Résidence JEAN GIONO, 6 rue de Patay, 75013 Paris
- Résidence ANDRE DERAÏN, 8/10 rue de Richemont, 75013 Paris

Les logements dans la résidence ALFI

Caractéristiques : destinés aux jeunes actifs, célibataires ayant entre 18 et 35 ans. Les célibataires géographiques ne sont pas acceptés. Durée du bail de 2 ans.

- 8 rue Jean Dolent, 75014 Paris

Les logements dans la résidence RLF

Caractéristique : durée du bail d'un an seulement.

- 9 rue Jean Nicot, 93500 Pantin
- 57 boulevard de Saussaie, 92220 Neuilly-sur-Seine

- Les caractéristiques du parc de meublé temporaire :

Bailleur	Ville	Contingent	Typologie	Financement	Surface	Loyer charges comprises
ALFI	Paris 14e	CIAS	T1	PLA	13m ²	478€
HENEO LERICHEMONT	Montreuil	CIAS	T1	PLI	entre 22m ² - 25m ²	entre 529€-535€
	Paris 12e	CIAS	T1	PLI	entre 20m ² -31m ²	entre 597€-726€
	Paris 13e	CIAS	T1- T2	PLI	entre 16m ² - 42m ²	entre 488€-715€
RLF	Neuilly-sur-Seine	CIAS	T1	PLUS	24m ²	392€
	Pantin	CIAS	T1	PLUS	13m ²	478€

- Les logements meublés temporaires mis à disposition des agents de l'Etat en 2021 :

L'offre de logements meublés temporaires en 2021 a été 30% supérieure à celle de 2020. 50,48% des demandeurs ayant candidaté sur une offre de meublé refuse in fine le logement. Cela oblige la DRIHL à présenter pour une offre sur deux un second demandeur.

	2020	2021
Nombre de logements	100	121
Nombre de demandeurs présentés	185	206
Nombre de refus demandeur	100	104
Nombre de baux signés	85	102
Taux d'attribution	85,00%	84,29%

Par résidence, l'offre et les attributions se sont réparties comme suit :

	ALFI	RLF	Richemont	Patay	Montreuil	Crayons	Charenton	Bach
Nombre de logements	6	8	8	9	5	41	37	17
Baux signés	1	8	5	6	4	30	32	16
Logements repris suite à un refus demandeur ou rendus faute de candidats éligibles	5	0	3	3	1	11	5	1
Taux d'attribution	16,66%	100%	62,50%	66,66%	80,00%	73,17%	86,48%	94,11%

- **Le profil des demandeurs ayant un bail signé dans les résidences meublées temporaires**

Les agents de l'Education nationale sont les principaux occupants de ces meublés, ils représentent 100% des baux signés sur la résidence Montreuil, 62,5% de la résidence Bach, 50% sur la résidence RLF de Pantin, 43,75% des résidences Richemont et Charenton, et 36,66% de la résidence Crayons.

Seule l'occupation de la résidence Patay se distingue puisque 66,66% des baux signés proviennent d'agent du périmètre du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires.

LES VALEURS DE LA DRIHL

Équité et solidarité

sur l'ensemble des territoires franciliens, caractérisés par de fortes disparités. Notre objectif est de garantir un accès égal et d'apporter une réponse adaptée à tous les franciliens face à leurs besoins.

Partage et écoute

des valeurs humaines portées par les agents qui contribuent à l'esprit de cohésion. Elles s'expriment aussi vis-à-vis des partenaires extérieurs dans la recherche de solutions adaptées à leurs problématiques.

Efficacité et réactivité

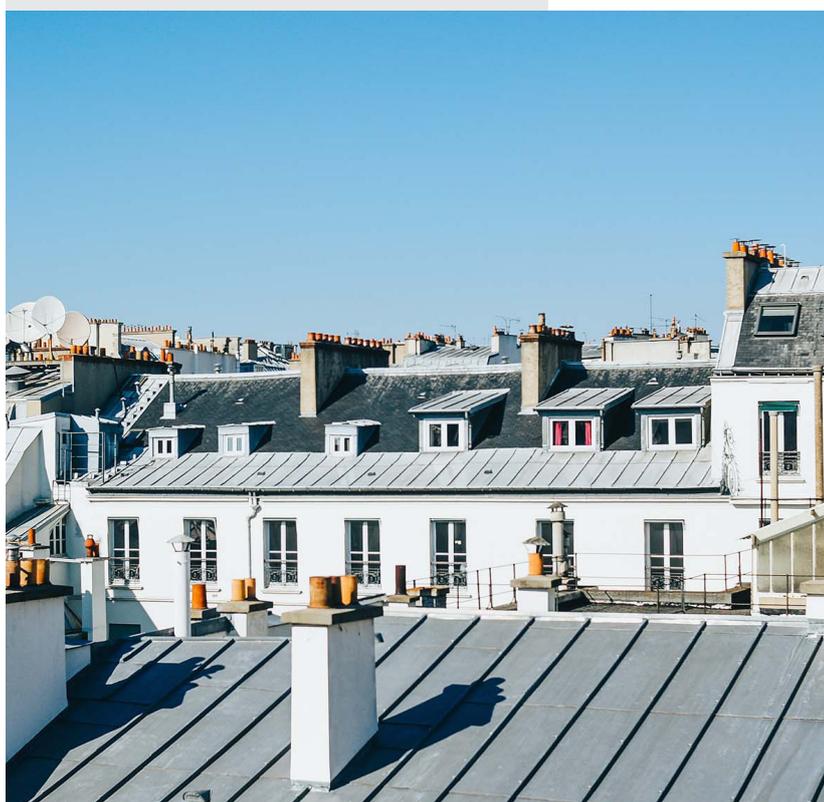
par la conduite d'une action pragmatique, au service des territoires et de leurs besoins. La Drihl assure au quotidien la réponse aux urgences sociales. Elle a été créée pour porter à la fois des actions de court terme et des réponses de long terme. Elle s'adapte à un cadre d'intervention qui évolue de manière régulière en fonction des orientations gouvernementales et des spécificités territoriales.

Sens de l'expertise

avec la volonté constante d'offrir aux territoires le meilleur accompagnement pour répondre à leurs problématiques. L'expertise de la Drihl est connue et reconnue par ses partenaires extérieurs, et c'est un élément-clé de confiance.

Transversalité

liée à la cohérence du champ d'intervention de la Drihl « de la rue au logement ». C'est une composante indispensable de l'organisation de la Drihl pour garantir la bonne réalisation des missions qui lui sont confiées dans toute leur diversité. Cette transversalité s'apprécie aussi dans la recherche d'organisation agile permettant l'émergence de synergies entre les différents profils professionnels qu'elle accueille.



Directrice de la publication :
Isabelle Rougier

Conception / réalisation
Drihl

balae-contact-usager.balae.sl.udhl75.drihl-if@
developpement-durable.gouv.fr

Drihl, septembre 2022